



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	15

OBJET :

Suppressions de 16
postes à temps plein
et 1 poste à temps
partiel

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 18/10/2024

ID : 031-213102247-20241017-DEL_2024_06_07-DE

S'LO

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2024-04-07**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JORDA (procuration à M. FRATUS)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84-53 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le tableau de emplois de la commune de Gourdan-Polignan,

Vu les avis favorables du comité social territorial du centre de gestion de la Haute-Garonne en date du 8 octobre 2024,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de supprimer du tableau des emplois les emplois permanents suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principale de 1^{ère} classe à temps complet,
- 10 postes d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur à temps complet,
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Patrick SAULNERON
Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.